

2009 L'ANNÉE DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	2
EN 2009...	4
DES VALEURS	6
ORGANISATION	8
CHAMPS D'INTERVENTION	10
SERVICES	12
PROJETS ET PERPECTIVES	14
COLLECTE	16
ENGAGEMENTS	18
CONTACTS	22

2009

L'ANNÉE DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

L'année 2009 aura été, plus que jamais, l'année de la promotion professionnelle au sein de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Face aux enjeux démographiques auxquels les établissements hospitaliers sont confrontés, l'ANFH avait choisi, pour premier axe du projet stratégique 2008-2011, de renforcer ses actions pour garantir l'accès aux études promotionnelles et, plus largement, faciliter les parcours professionnels des agents.

Les initiatives et efforts d'optimisation des fonds de l'ANFH ont permis aux adhérents de bénéficier d'un taux de retour moyen de 102,3 % de leur cotisation au titre du 2,1 %. Aussi, près de 59 % des agents de la fonction publique hospitalière sont partis au moins une fois en formation (en hausse de près de deux points par rapport à 2008).

En 2009, les efforts conjugués de l'ANFH et des établissements ont ainsi permis à plus de 18 000 agents de s'engager dans ces parcours de formation diplômants. L'effet de la mutualisation apparaît déterminant : le FMEP, Fonds Mutualisé de financement des Études relatives à la Promotion professionnelle, a atteint en 2009 son taux plafond de 0,6 % de la masse salariale, soit 153 millions d'euros, et permis de financer 1 510 études supplémentaires par rapport à 2008.

La politique de partenariat engagée par l'ANFH a également porté ses fruits. Pour la période 2008-2009, les EHPAD et hôpitaux locaux adhérents de l'ANFH ont bénéficié, au titre de l'accord-cadre national CNSA-ANFH, d'une subvention de près de quatre millions d'euros visant principalement des Diplômes d'État d'Aide-Soignant (DEAS) ou d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP). Au plan régional, les partenariats avec les conseils régionaux ont permis à l'ANFH d'être identifiée et reconnue

comme un acteur majeur du paysage de la formation et du développement des compétences. Cette stratégie a bénéficié directement aux adhérents de l'ANFH et aux agents, avec près d'un million d'euros de subventions émanant des conseils régionaux en 2009.

L'année 2009 a également connu des avancées majeures dans la politique de service de l'ANFH, au cœur du programme stratégique actuel et pour accompagner les évolutions du système public de santé : déploiement du dispositif FPTLV (Formation Professionnelle Tout au Long de La Vie) vers les équipes formation, les cadres et les agents, décision des instances nationales de s'engager, aux côtés des adhérents, dans l'accompagnement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC), expérimentation pour le développement de l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière... Cette année encore, les valeurs fondatrices de l'ANFH – paritarisme, solidarité et proximité – ont pleinement démontré leur actualité et leur pertinence au bénéfice des établissements et agents de la fonction publique hospitalière.

Alain Michel,
président ANFH

Fernand Brun,
vice-président ANFH



Alain Michel,
président
de l'ANFH



Fernand Brun,
vice-président
de l'ANFH

La reconnaissance de l'ANFH en qualité d'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par le ministère de la Santé en 2007, lui a donné un nouvel élan et un regain d'énergie pour renforcer, diversifier ses services en termes de prestations, d'outils, de conseils et développer, animer les réseaux des acteurs de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière.

Depuis cet évènement, la surface financière de l'ANFH s'est encore élargie avec la collecte et la gestion du nouveau Fonds Mutualisé pour les Études Promotionnelles (FMEP) et du fonds de formation destiné aux personnes Handicapées accueillies par les Établissements de Soins et d'Aide par le Travail (ESAT). De plus, l'association a renouvelé la convention avec la CNSA et signé un premier accord avec le FIPH-FP (Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique).

Les outils, conseil au service du développement de la formation et des compétences des établissements connaissent des évolutions de grande ampleur :
• communication et formation sur le décret du 21 août 2008 instaurant la FPTLV dans la fonction publique hospitalière,

• accélération du déploiement de Gesform (en deux ans, le nombre d'établissements équipés a été multiplié par 2).

Sous l'impulsion de ses instances paritaires, l'ANFH s'est engagée résolument dans l'accompagnement des établissements aux questions de politique de ressources humaines et formation : conseils, actions personnalisées, partenariats, dispositifs spécifiques... Sur le terrain, les délégations régionales occupent une place légitime, incontournable et appréciée auprès des établissements adhérents et de leurs agents pour rendre opérationnelles ces politiques.

Solidarité, proximité et paritarisme, ces trois valeurs ont toujours animé mon action aussi bien lorsque je siégeais aux instances régionales de l'ANFH Alpes qu'au niveau national, en particulier pendant mes années à la direction générale de l'ANFH. Plus qu'un fil conducteur, il est apparu indispensable de les faire vivre, de les renouveler et les enrichir en permanence. Auprès des instances nationales et régionales, je suis fier de partager les valeurs et les missions de l'ANFH avec l'ensemble du personnel.

Pierre Gilibert,
directeur général ANFH



Pierre Gilibert,
directeur général
de l'ANFH

09

1^{ER} JANVIER**FMEP À 0,6%**

La contribution FMEP passe de 0,4% à 0,6% et permet de financer 1 510 études promotionnelles supplémentaires par rapport à 2008.

Créé en 2007, Le Fonds Mutualisé spécifique aux Études Promotionnelles (FMEP) est collecté et géré par l'ANFH. En 2009, le taux plafond de 0,6% de la masse salariale, a été atteint après deux paliers (0,2% en 2007 et 0,4% en 2008). Le FMEP a permis en 2009 de financer 5 653 études promotionnelles et d'accélérer la promotion professionnelle notamment vers les métiers d'infirmiers, d'aides-soignants et de cadres de santé.

22 JUIN

PARUTION DE LA CIRCULAIRE FPTLV

L'accompagnement des établissements adhérents de l'ANFH à la mise en œuvre de la Formation Tout au Long de la Vie (FPTLV) a rythmé toute l'année 2009.

L'accompagnement méthodologique des services formation, initié en 2008, s'est déployé selon un axe résolument opérationnel : nouvelle version du logiciel de gestion de la formation Gesform, organisation de formations et animation d'ateliers pratiques (construction du plan, mise en œuvre du DIF...). Les délégations régionales ANFH ont proposé des sessions inter ou intra-établissements destinées aux directions, cadres et acteurs sociaux, notamment sur la mise en place des entretiens de formation.

30 SEPTEMBRE

RESSOURCES HUMAINES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'ANFH annonce qu'elle s'engage, aux côtés de ses adhérents, dans l'accompagnement aux démarches de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC).

L'année 2009 a vu se développer plusieurs initiatives régionales autour de la GPMC. Des journées d'information et des formations visant plusieurs publics (directeurs des ressources humaines, services formation, cadres, partenaires sociaux...) ont été organisées et financées par l'ANFH dans de nombreuses régions. Des établissements ont fait le choix de mutualiser l'apprentissage de la GPMC : en Corse, les adhérents de l'ANFH ont travaillé, ensemble, à l'appropriation du référentiel des métiers élaboré par la DHOS. D'autres régions se sont orientées vers la dimension territoriale de la GPMC telle l'ANFH

Franche-Comté qui a participé à une enquête du conseil régional, sur les métiers en tension. Ces demandes « de terrain » et la proximité avec la formation tout au long de la vie, ont encouragé les instances nationales de l'ANFH à officialiser et renforcer l'engagement dans l'accompagnement de la GPMC. Laurence Bray, présidente, et Pierre Gilibert, directeur général de l'ANFH, ont présenté le dispositif qui sera déployé en 2010-2011, lors du colloque « Ressources humaines des établissements hospitaliers » organisé par le ministère de la Santé le 30 septembre 2009.

L'ANNÉE 2009 EN ACTIONS

17 NOVEMBRE

COMPÉTENCES COLLECTIVES

L'ANFH contribue à la réflexion sur l'articulation entre compétences individuelles et compétences collectives.

L'évolution des textes relatifs à la formation et le développement de l'approche par les compétences, couplé aux évolutions sociétales, tendent à considérer de plus en plus la formation sous l'angle individuel. Pourtant, le contexte de travail dans les établissements hospitaliers et la qualité de la prise en charge des patients est le résultat des compétences mobilisées collectivement. La journée

nationale « Doper les compétences collectives » organisée par l'ANFH a permis aux 250 participants de découvrir des pratiques innovantes de gestion des compétences collectives. Des illustrations concrètes, tirées par exemple du domaine sportif, ont mis en évidence plusieurs facteurs-clefs de succès transposables dans les établissements hospitaliers.

12 JUIN

SECONDE ÉDITION DU PRIX ANFH

Un palmarès 2009 représentatif de la diversité des adhérents ANFH

CHU de Dijon :

Action de développement des compétences managériales des cadres.

L'Hôpital Cœur du Bourbonnais :

Développement des compétences des tuteurs d'élèves infirmiers.

CH de Mayotte / Mamoudzou :

Évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine du plan de formation de l'établissement.

CH René-Pléven**et CH de Saint-Malo :**

Mise en place d'une charte des relations de travail à la blanchisserie.

31 JUILLET

L'ANFH ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS SUR LA RÉINGÉNÉRIE DU DIPLÔME INFIRMIER

L'arrêté du 31 juillet relatif au diplôme d'État infirmier modifie le référentiel de formation, renforce le rôle des tuteurs et maîtres de stage, et engage à repenser

le projet global d'encadrement et d'évaluation des compétences des étudiants. Plusieurs délégations régionales ANFH (Midi-Pyrénées, Bretagne, Languedoc Roussillon, Océan Indien...) ont aidé établissements et IFSI à s'approprier les nouvelles dispositions. Deux Actions de Formation Nationales (AFN) ont débuté en 2010.

DES VALEURS

VIVANTES DEPUIS 1974

6

SOLIDARITÉ

L'ANFH œuvre chaque jour pour partager les expériences, mettre en commun les connaissances et renforcer l'accès à la formation. Grâce à la mutualisation des fonds, les établissements, quelle que

soit leur taille, peuvent bénéficier de services et actions de formation de qualité. Elle est particulièrement précieuse pour le financement de formations longues, comme les études promotionnelles.

4 MISSIONS CENTRÉES SUR LE SERVICE

01

L'ANFH collecte les ressources financières que les établissements consacrent à la formation professionnelle des agents de la Fonction Publique Hospitalière (FPH) :

■ **contributions obligatoires :**

- **0,2%** de la masse salariale pour le financement du Congé de Formation Professionnelle (CFP), du congé pour Bilan de Compétences (BC) et du congé pour Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- **0,6%** pour le financement des études promotionnelles.

■ **adhésion volontaire :**

- **2,1%** destinés au financement de la formation professionnelle tout au long de la vie dans le cadre du plan de formation.
- **4,8%** pour les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) au titre de la formation des travailleurs handicapés accueillis par l'établissement.

02

L'ANFH gère les fonds de formation et finance les actions de formation suivies par les agents de la fonction publique hospitalière (frais pédagogiques, de transport et d'hébergement).

03

L'ANFH accompagne les établissements dans la construction de leurs projets RH/formation grâce à :

- ses conseillers formation en gestion de fonds et en dispositifs individuels employés en délégations régionales,
- un logiciel spécifique de gestion du plan de formation Gesform. Un des modules du logiciel, Gesform Intranet, permet la déconcentration de gestion de la formation,
- son site Internet, www.anfh.fr, qui propose une base réglementaire et des informations sur la mise en œuvre de la formation pour les agents de la fonction publique hospitalière,
- un centre de documentation, installé au siège de l'ANFH, qui s'enorgueillit d'une documentation complète sur la formation et le secteur sanitaire et social (environ 1 500 ouvrages et plus de 70 titres de presse professionnelle),
- des actions de formation « clé en main » et des ressources pédagogiques adaptées aux problématiques des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux...

04

L'ANFH conseille et guide les agents de la FPH pour financer leurs projets personnels de formation.

- Les conseillers en dispositifs individuels sont chargés d'informer les agents sur les dispositifs (VAE, CFP, bilan de compétences, études promotionnelles).

PROXIMITÉ

7

Avec 26 délégations régionales, l'ANFH propose aux établissements hospitaliers et

à leurs agents des services de proximité adaptés aux spécificités territoriales.

HISTOIRE

1974

Création de l'ANFH à l'initiative de Force Ouvrière (FO) et de la Fédération Hospitalière de France (FHF) rapidement rejoints par d'autres organisations syndicales.

1976

Mise en place progressive des délégations régionales (26 en 2008).

1988

Mise à disposition des adhérents de Gesform, logiciel de gestion du plan de formation.

1990

Instauration du Congé de Formation Professionnelle (CFP) dont la gestion est confiée à l'ANFH.

2003

Ouverture du droit au bilan de compétences pour le personnel hospitalier. Gestion également confiée à l'ANFH.

2005

Le taux de cotisation passe de 1% à 1,6% et l'ANFH se positionne sur le financement des études promotionnelles.

2007

Arrêté portant agrément de l'ANFH en qualité d'organisme paritaire collecteur pour la fonction publique hospitalière.

2007

Le taux de cotisation au titre du plan de formation atteint le montant obligatoire de 2,1%.

2007

Création du Fonds Mutualisé de financement des Études Promotionnelles (FMPE) dont le taux de cotisation de 0,6% de la masse salariale des établissements doit être consacré aux études promotionnelles. La gestion en est confiée à l'ANFH.

2008

Publication du décret Formation Tout au Long de la Vie (FPTLV) instaurant notamment le Droit Individuel à la Formation (DIF) pour la fonction publique hospitalière.

2009

Engagement de l'ANFH sur l'accompagnement des démarches de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC).

PARITARISME

Toutes les instances de décision et de consultation de l'ANFH sont composées paritairement de représentants des directeurs d'hôpitaux et des organisations syndicales, à l'échelle locale comme nationale.

- **CFDT** Confédération Française Démocratique du Travail
- **CFE-CGC** Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
- **CFTC** Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

- **CGT** Confédération Générale du Travail
- **FHF** Fédération Hospitalière de France
- **FO** Force Ouvrière
- **SUD SANTÉ SOCIAUX** Solidaires Unitaires Démocratiques Santé Sociaux
- **UNSA** Union Nationale des Syndicats Autonomes

ORGANISATION

26 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES : LA PROXIMITÉ

8

Deux principes fondamentaux régissent les instances nationales et régionales de l'ANFH : le paritarisme entre la Fédération Hospitalière de France (FHF) et les organisations syndicales de salariés ; et l'alternance de la présidence et de la vice-présidence.

L'association compte plus de **1 000 administrateurs**, tous professionnels issus de la fonction publique hospitalière. Ils siègent de façon paritaire dans les instances nationales et régionales. Au sein des délégations régionales, **206 professionnels** de la formation interviennent sur le terrain.

26 délégués régionaux

25 conseillers en dispositifs individuels

30 conseillers formation

125 conseillers en gestion de fonds

92,5% des établissements de la FPH sont adhérents à l'ANFH en 2009 ce qui recouvre 90,7% des agents. Fait marquant, au total 21 régions sur 26 ont un taux d'adhésion des établissements supérieur à 90%.

LES INSTANCES NATIONALES

■ **L'Assemblée Générale (AG)** se compose des membres du Conseil d'Administration (CA) et de six membres désignés paritairement par chacun des Conseils Régionaux de Gestion (CRG).

Réunie au moins une fois par an, elle fixe la politique et les orientations de l'ANFH, arrête le projet stratégique et approuve le rapport annuel et les comptes annuels.

■ **Le Conseil d'Administration (CA)** se compose de quarante membres. Il met en application

les décisions de l'assemblée générale, vote le budget et fixe le cadre de l'organisation et des activités de l'association.

■ **Deux commissions** émettent un avis avant décision du bureau national ou du conseil d'administration :

- la Commission des Affaires Administratives et Financières (CAAF),
- la Commission d'Études et Développement de la Formation Permanente (CEDFP).

■ **Le Bureau National (BN)**

est élu chaque année au sein du conseil d'administration. Il est composé du président, du vice-président et de quatre administrateurs. Il pilote et suit la mise en œuvre des décisions du CA et la gestion de l'ANFH.

■ **Le Comité de Gestion National (CGN)**, créé dans le cadre de la gestion du 0,2% - CFP / VAE / BC, pilote et suit la collecte et la gestion de la cotisation. Il définit les règles de prise en charge.

■ **Le président de l'ANFH** préside l'AG, le CA, le BN et le CGN. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

LES INSTANCES RÉGIONALES

■ **le conseil régional de Gestion (CRG)**, répartit les ressources attribuées par les instances nationales,

■ **le Conseil Pédagogique Régional (CPR)**, à vocation consultative,

■ **le Comité de Gestion Régional (CGR)** qui gère les fonds destinés au financement du CFP et des congés pour BC et VAE.

Le CRG et le CGR sont présidés par le président régional qui représente l'ANFH au niveau régional.

LE SIÈGE

Sur les 321 salariés que compte l'ANFH, une soixantaine travaille au siège. Dans le cadre des décisions et orientations des instances nationales, la direction générale et le siège apportent et organisent les ressources, les conseils et supports dévolus aux délégations régionales pour accomplir leurs missions.

Pour ce faire, ils assurent :

■ **la gestion financière**, budgétaire et comptable des fonds,

■ **la gestion logistique**, patrimoniale et de l'achat,

■ **le développement** du système d'information.

■ **La gestion des ressources** humaines et sociales.

Il participe à l'assistance et le conseil, au développement des compétences et aux partenariats.

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Pour apporter aux établissements et à leurs agents les prestations et les services répondant à leurs besoins et attentes, les délégations régionales exercent les missions :

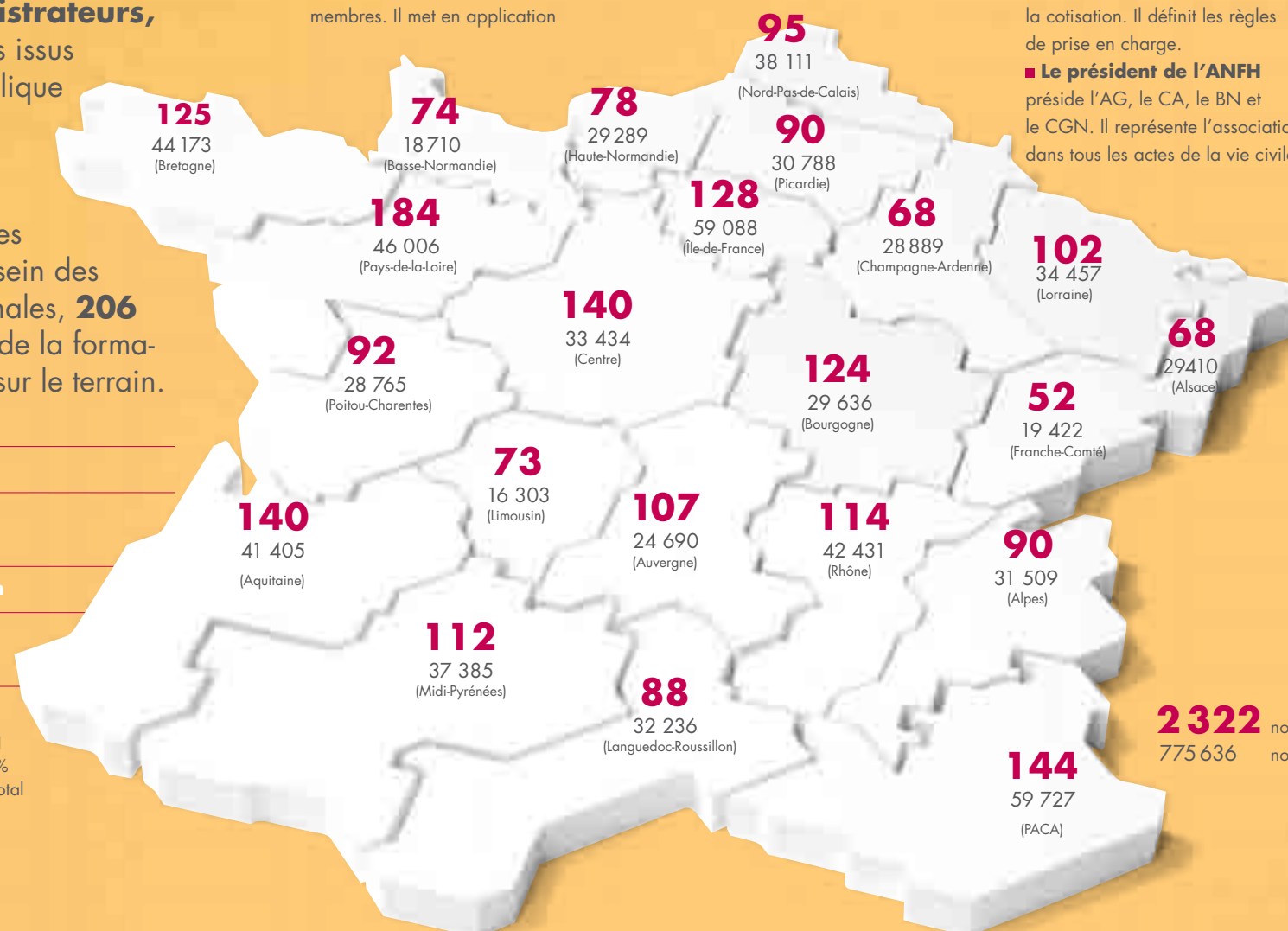
■ **de gestion** des fonds

■ **d'assistance** et de conseil

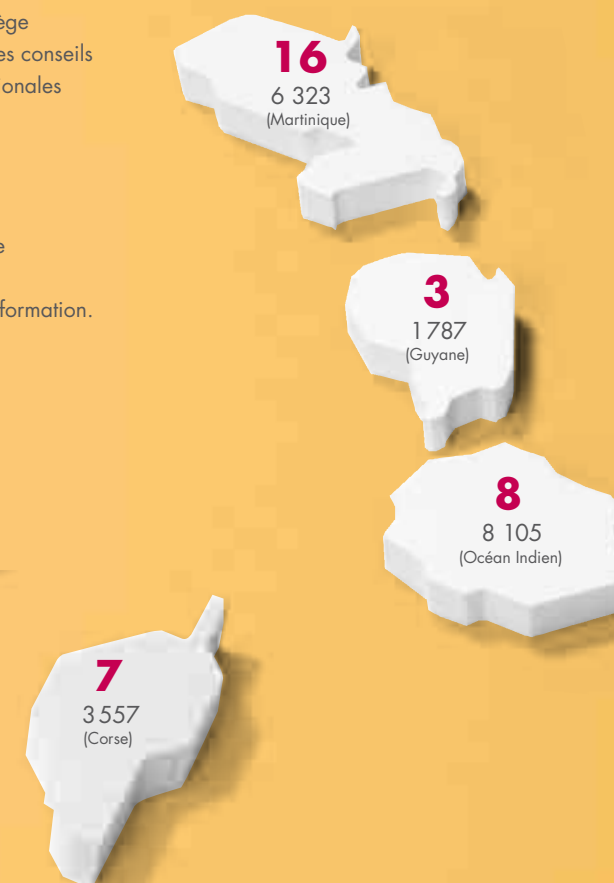
■ **d'accompagnement** du développement des compétences

■ **développement** des partenariats externes.

Les délégations régionales de l'ANFH mettent en œuvre et gèrent les actions de formation définies par les instances régionales en fonction des besoins exprimés par les établissements. Elles mettent à disposition des établissements adhérents et de leurs agents une expertise reconnue dans le domaine de la formation et des compétences.



2 322 nombre total d'établissements adhérents
775 636 nombre total d'agents



9

CHAMPS D'INTERVENTION

AU SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

10

L'ANFH intervient pour les établissements et les agents de la fonction publique hospitalière. Elle collecte les fonds destinés au financement de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les adhérents* de l'ANFH:

525 centres hospitaliers (CH)

28 centres hospitaliers universitaires (CHU)
et centres hospitaliers régionaux (CHR)

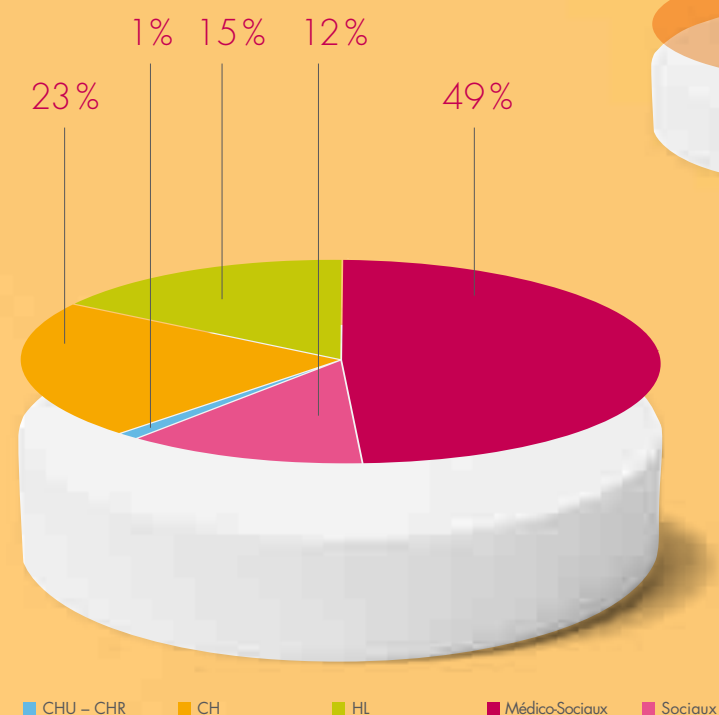
361 hôpitaux locaux

275 établissements sociaux

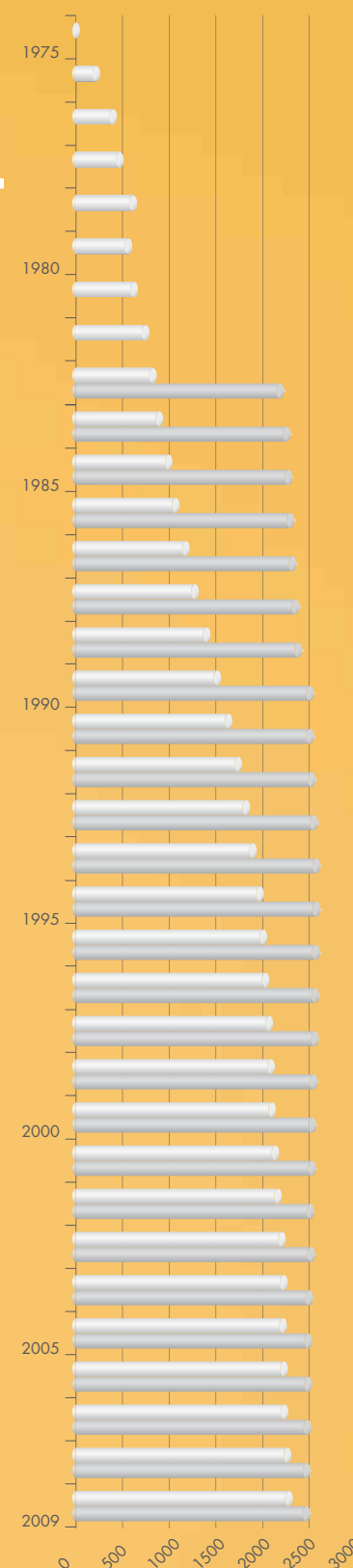
1 133 établissements médico-sociaux
(EHPAD, MECS, CMPP, IME... **)

Établissements et service d'aide par le travail (ESAT)

* adhérent : établissement sanitaire, médico-social ou social public choisissant de confier les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale).
** EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
MECS : Maison d'enfants à caractère social / CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique / IME : Institut médico-éducatif.



1 | RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

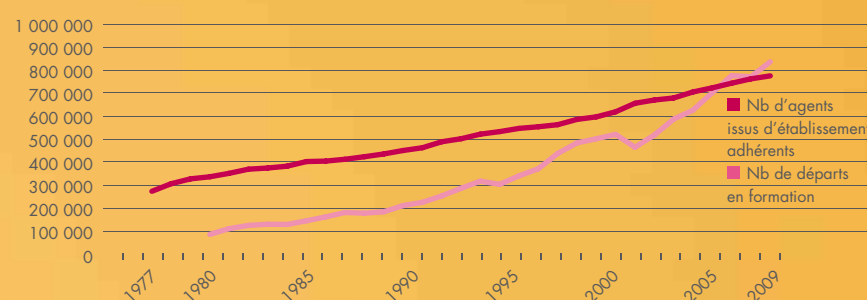


2 | Évolution du nombre total des établissements de la fonction publique hospitalière parallèlement au nombre d'établissements adhérents

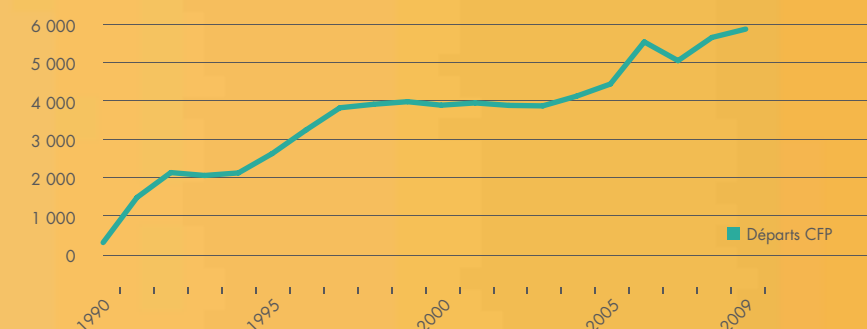
■ Établissements adhérents
■ Établissements FPH

2 | De 43 en 1975, le nombre des établissements adhérents à l'ANFH a rapidement été multiplié par 20 (865 en 1983) pour atteindre 2322 en 2009.

L'ANFH, en 2009, a enregistré 16 nouvelles adhésions. Le taux d'adhésion s'élève à 92,5% des établissements, soit 90,7% des agents de la FPH.



3 | Évolution du nombre de départs en formation dans le cadre du plan de formation



4 | Évolution du nombre de départs en Congé de Formation Professionnelle (CFP)

11

SERVICES

12

01

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS

Les conseillers en dispositifs individuels de l'ANFH informent et conseillent les agents souhaitant réaliser un Congé de Formation Professionnel (CFP), un bilan de compétences ou une démarche VAE (Validation

des Acquis de l'Expérience). Une enquête **ANFH/CSA** réalisée début 2010 a montré que **98 % des agents** ayant reçu un financement étaient satisfaits des services et de la relation avec l'ANFH. **95 %** d'entre eux apprécient également la facilité d'accès et la clarté des supports d'information conçus par l'ANFH.

02

LE LOGICIEL DE GESTION DE LA FORMATION : GESFORM

L'ANFH propose à ses adhérents le logiciel Gesform permettant de gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle. **100 établissements** supplémentaires ont été équipés en 2009. Un **module « Intranet »** favorise la mise en place d'une gestion déconcentrée de la formation par les cadres au niveau des pôles. Un **module GPMC** est en cours d'expérimentation auprès de CHU-CHR et centres hospitaliers « pilotes ».

03

FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Les financements mobilisés par l'ANFH auprès de partenaires, au plan national et régional, lui permettent de proposer des actions de formation complémentaires et de dispositifs innovants.

Au titre de l'accord-cadre national CNSA-ANFH, près de **5 000 stagiaires** ont bénéficié depuis 2005 de cofinancements de la CNSA portant sur des formations ou parcours de VAE aboutissant principalement au Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) et au Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP). Sur la période 2008-2009, les EHPAD et hôpitaux locaux visés par l'accord ont bénéficié de la part de la CNSA d'une subvention de **3 900 000 €** en complément des 10 millions financés par l'ANFH.

L'ANFH contribue ainsi, avec la CNSA à la professionnalisation des personnels dédiés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

Les partenariats développés par les délégations régionales ANFH avec les **conseils régionaux**, acteurs-clefs de la formation, constituent des leviers de financement des projets des adhérents de l'ANFH.

Ainsi, par exemple :

■ **le conseil régional de Poitou-Charentes** apporte depuis plusieurs années une enveloppe budgétaire de 400 000 € à plus de **500 000 €** pour financer des études promotionnelles (infirmières, aides-soignantes, cadres de santé et aides-médecos-psychologiques). ■ **le conseil régional du Centre**, et la CNSA également associée, assurent un cofinancement des actions inscrites au « plan métiers » régional mis en place à titre expérimental. Les adhérents ANFH ont ainsi bénéficié d'une subvention de plus de **80 300 €**, sur deux

principaux axes : la professionnalisation et la qualification des personnels (tutorat, accompagnement pour le bien vieillir en EHPAD, CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale...) et la mise en place de démarches de GPMC.

D'autres sources de financement sont possibles :

■ **De la part des Agences Régionales de Santé (ARS)**, de nombreuses actions des délégations régionales ANFH bénéficient également de financements (information sur le tutorat, sensibilisation aux entretiens de formation...). ■ Enfin, des dispositifs d'accompagnement complets peuvent être proposés aux adhérents grâce à la mobilisation de financements ciblés. Ainsi, 27 établissements des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon ont travaillé sur les leviers de d'attractivité et de fidélisation des agents (organisation du travail, ergonomie, tutorat et activité physique au travail...) grâce à des financements de plus de **335 000 €** mobilisés auprès de la **CNRACL** et des ARS.

04

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SUR LA GESTION DE LA FORMATION ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'ANFH offre à ses adhérents un accompagnement et une « boîte à outils » pour leur permettre de s'approprier progressivement les modalités de gestion de la formation tout au long de la vie. Les équipes formation disposent en particulier d'un « Guide du RFC » en ligne, conçu en 2009 qui porte sur la gestion quotidienne de la formation, et d'un guide spécifique à l'entretien de formation destiné aux cadres. Des dispositifs d'accompagnement régionaux articulant

théorie et pratique (journées d'information, formations, ateliers d'échanges...), impliquant simultanément les services formation, les directions, les cadres et les acteurs sociaux sont proposés dans les régions en fonction des priorités des établissements : gestion du plan de formation, mise en place des entretiens de formation, politique DIF...

De nombreuses initiatives, portées par les délégations régionales ANFH, répondent aux enjeux de sécurisation

des parcours professionnels des agents de la FPH : ■ **séminaire sur la gestion des inaptitudes** et le maintien dans l'emploi en Haute-Normandie, journée sur les parcours professionnels et les enjeux démographiques en Picardie, ■ **sensibilisation, formation ou accompagnement** sur l'intégration des personnels handicapés (Nord-Pas-de-Calais, Rhône, Basse-Normandie...), ■ **financement de formations-accompagnement** destinées aux personnes

en contrat aidé pour leur permettre d'élaborer leur projet professionnel (Océan indien)... Une étude réalisée en 2009 et portée par la CEDFP (Commission Nationale pour le Développement de la Formation Professionnelle) a posé les bases d'un engagement plus marqué de l'ANFH dans la sécurisation des parcours professionnels des agents de la FPH.

05

L'OFFRE DE FORMATION

L'offre de formation proposée par l'ANFH à ses adhérents s'articule autour d'Actions de Formation Nationales (AFN), fruit d'un partenariat entre l'ANFH et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS, ex DHOS), et les Actions de Formation Régionales répondant aux enjeux et besoins territoriaux.

Ces actions de formation répondent notamment aux politiques de santé publique et aux grands enjeux de la FPH. L'ANFH soutient également l'innovation pédagogique, comme en Bourgogne, Franche-Comté et Nord-Pas-de-Calais où **plus de 1 000 agents** ont été formés à l'hygiène des mains selon un dispositif de Formation Ouverte À Distance (FOAD) conçu en partenariat avec l'Éducation Nationale et le RFCLIN (Réseau Franc-Comtois de Lutte Contre les Infections Nosocomiales).

Liste des AFN conduites en 2009 :

Maladie d'Alzheimer : quelles techniques de soins ?

Hôpital et développement durable : tous acteurs

Entrer dans une démarche métiers-compétences

Éducation thérapeutique

Situation professionnelle traumatisante : mettre en place un dispositif de prévention et de soutien

Comment adapter sa prise en charge à la personne obèse



13

PROJETS & PERSPECTIVES

LE PROJET STRATÉGIQUE 2008-2011

14

La réforme de la Formation Tout au Long de la Vie (FPTLV), la loi Hôpital Patient Santé et Territoires (HPST), la démographie des effectifs hospitaliers, l'évolution des métiers... autant de mutations avec lesquelles le monde hospitalier doit s'organiser. Pour continuer à proposer des soins de qualité, la fonction publique hospitalière se doit de développer les compétences individuelles et collectives.

L'ANFH entend jouer un rôle majeur en termes d'information et d'accompagnement des établissements et des agents. Pour assumer ses missions, une vaste réflexion stratégique pilotée par le bureau national de l'association a été engagée en 2006. Fruit de plusieurs mois de réflexion de la part des instances, le projet stratégique 2008-2011 a été adopté en assemblée générale le 14 juin 2007.

C'est notamment grâce à cette dynamique qu'une vaste campagne d'information des agents de la FPH sur leurs droits et obligations en matière de formation a été déployée en 2009 et que l'ANFH s'est résolument engagée pour développer un accompagnement des démarches GPMC...



COMMUNICATION

L'ANFH met à la disposition des personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux adhérents de nombreuses ressources sur la formation, l'hôpital et la santé.

Dans son magazine

L'ANFH diffuse à l'ensemble de ses adhérents et cotisants un **magazine trimestriel** *La Lettre de l'ANFH*, qui propose, sur douze pages, un panorama de l'actualité de la formation des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics. Les numéros de la *Lettre de l'ANFH* sont téléchargeables sur le site internet de l'ANFH.

Des supports de communication pour informer les agents

Dépliants, guides, affiches... L'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale ANFH.

Des guides pour les responsables de formation continue

Le *guide RFC*, accessible en ligne depuis www.anfh.fr fait le point sur les différentes étapes pour construire le plan de formation, propose des outils pratiques et fait le lien avec les étapes de la gestion financière du guide. Le *Guide imputabilité*, diffusé au printemps 2010, permet de faire le point sur l'imputabilité des actions au plan de formation. Il explicite l'ensemble du cadre réglementaire (public et privé) et donne des grilles d'analyse. Outil de référence de l'ANFH, l'ensemble des établissements adhérents à l'ANFH au titre du 2,1% en a été destinataire.

www.anfh.fr

Une veille permanente sur les secteurs de la formation, de l'hôpital et de la santé, l'accès aux textes sur la formation, des rubriques dédiées au bilan de compétences au Congé de Formation Professionnelle (CFP), des guides méthodologiques...

PERSPECTIVES

15

LE PROJET STRATÉGIQUE : 5 GRANDES ORIENTATIONS

01

Renforcer les actions

pour garantir l'accès aux études promotionnelles et plus largement faciliter les parcours professionnels.

02

Développer une politique de services

sur une meilleure identification des besoins des cotisants et des agents.

03

Développer avec un cadrage national fort des **partenariats équilibrés avec les conseils régionaux**.

04

Renforcer les relations avec les **conseils généraux**.

05

Renforcer la performance collective

de l'ANFH notamment à travers une mesure en continu de la satisfaction des établissements et des agents sur les services de l'OPCA.

Dans le cadre du projet stratégique 2008-2011, différents projets ont débuté en 2009 :

- **l'accompagnement** des établissements dans la mise en place de leur démarche GPMC ;
- **la promotion** de l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière ;
- **les axes de recherche** de financements européens ;
- **le lancement des actions** de définition de l'offre de l'ANFH dans le nouveau contexte de la FPH et de la formation continue ;
- **l'élaboration** d'indicateurs d'accès aux études promotionnelles pour permettre de préparer deux projets : « Aider à la mutualisation de l'information sur les postes vacants » et « Élaborer un dispositif de mutualisation des fonds études promotionnelles des petites structures ».

LES LAURÉATS DU PRIX ANFH 2009

Prix ANFH 2009

Pour mettre en valeur les dispositifs et actions de formation menés par ses adhérents, et valoriser les personnels impliqués dans leur conception et leur mise en œuvre, L'ANFH organise tous les ans le prix ANFH. Le palmarès est dévoilé à l'assemblée générale de l'ANFH. Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales de l'ANFH. Les initiatives lauréates sont ensuite présentées dans la lettre de l'ANFH de fin juin et largement communiquées auprès de la presse professionnelle et lors des salons professionnels auxquels participe l'ANFH. Un livret présentant des reportages sur les lauréats est édité, afin de promouvoir le concours de l'année à venir.

5 lauréats 2009

CHU DE DIJON

Action de développement des compétences managériales des cadres
Le CHU de Dijon a mis en place une action de formation concernant l'ensemble des personnels encadrant et reposant sur un diagnostic individuel de compétences. Objectif : créer une culture managériale et monter en compétences, notamment pour mobiliser autour du projet d'établissement.

CH DE MAYOTTE / MAMOUDZOU

Évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de la formation continue

Le centre hospitalier de Mayotte est engagé dans une

démarche de certification. La politique formation est très rapidement choisie pour passer le filtre des critères d'évaluation. La démarche démontre que les résultats de la formation professionnelle peuvent être mesurés et évalués avec méthode.

L'HÔPITAL CŒUR DU BOURBONNAIS

Mise en place d'un tutorat des élèves infirmiers

L'hôpital local couvre une zone rurale et sur un cœur de métier peu attractif. Pour continuer à attirer les jeunes professionnels, l'équipe s'est attachée à professionnaliser l'accueil des stagiaires et dans le même temps, bénéficier d'un premier contact avec le futur professionnel de qualité et, peut être, promoteur d'une collaboration...

CH RENÉ-PLÉVEN ET CH DE SAINT-MALO

Mise en place d'une charte des relations de travail à la blanchisserie

Suite à la mise en commun des blanchisseries de trois établissements, les personnels connaissent quelques difficultés à retrouver leurs repères, à mettre en commun leurs méthodes de travail...

Une formation-action qui a abouti à la rédaction d'une charte des relations de travail.



COLLECTE

UNE AUGMENTATION RÉGULIÈRE

16

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la contribution obligatoire de **2,1 %** au titre du plan de formation est gérée en totalité par l'ANFH pour le compte de ses adhérents.

L'OPCA a renforcé ainsi ses capacités d'intervention, notamment en matière de services, de mobilisation de cofinancements externes ou encore de négociation sur l'offre de formation.

5 | Montant de la collecte en euros

L'ANFH collecte également les cotisations ESAT pour un montant de 372312 € en 2009.

	CFP	PLAN	FMEP
1998	25 791 950€	154 378 656€	
1999	26 498 201€	160 208 106€	
2000	27 364 119€	169 453 742€	
2001	28 212 019€	185 603 213€	
2002	38 620 377€	187 575 725€	
2003	40 926 256€	201 501 389€	
2004	42 722 320€	301 340 867€	
2005	44 199 033€	312 613 518€	
2006	45 349 226€	322 802 697€	
2007	46 749 048€	409 910 836€	45 713 925€
2008	47 918 732€	431 252 774€	98 859 026€
2009	50 188 246€	447 170 413€	153 149 399€

2,1 %

PLAN DE FORMATION

Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation **2,1 %** minimum des rémunérations inscrites à leur budget. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. S'agissant d'une base minimale, les établissements peuvent dépasser ce minimum obligatoire.

0,2 %

CFP – VAE – BC

Le Congé de Formation Professionnelle, le congé pour Validation des Acquis de l'Expérience et le congé pour Bilan de Compétences
Cette contribution, obligatoirement versée à l'ANFH, représente 0,2 % de la masse salariale. Elle finance les Congés de Formation Professionnelle (CFP) qui donnent aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la possibilité de suivre à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...), distinctes de celles faisant partie du plan de formation de l'établissement. Ce fonds finance également les congés pour bilans de compétences et pour VAE, et des études promotionnelles.

0,6 %

FMEP

Fonds de Mutualisation pour le financement des Études Promotionnelles
Depuis 2009, cette contribution représente 0,6 % de la masse salariale et est obligatoirement versée à l'ANFH. Le FMEP permet de financer les études promotionnelles. Il s'agit d'actions de formation permettant aux agents d'évoluer professionnellement dans la fonction publique hospitalière grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé).

4,8 %

ESAT

Formation continue des travailleurs handicapés des Établissements et Services d'Aide par le Travail
Les ministères du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, de la Santé et des Sports ont chargé l'ANFH, via une convention, de collecter auprès des ESAT de la fonction publique hospitalière la contribution globale destinée au financement de la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT. Cette cotisation est volontaire et possible à l'ANFH pour les établissements adhérents au titre du 2,1 %.

6 | Évolution de la collecte par fonds

Le graphique ci-dessous laisse apparaître une réelle augmentation des contributions et cotisations gérées par l'ANFH à partir de 2007.

- Cette augmentation est principalement due à la mise en place du FMEP et au passage du taux de cotisation PLAN à 2,1 % (1,6 % auparavant). L'année 2009 a vu le taux du FMEP se stabiliser à 0,6 %. Cela a engendré une hausse de la collecte sur ce fonds de plus de 54 millions d'euros.
- Le CFP, quant à lui, a franchi la barre des 50 millions d'euros collectés pour 2009.
- À noter que le montant des cotisations 2,1 % - Plan a progressé de 3,6 % entre 2008 et 2009.

Plan

■ En 2004 le taux de cotisation pour le plan de formation est passé de 1 % à 1,6 % de la masse salariale, puis à **2,1 % en 2007**

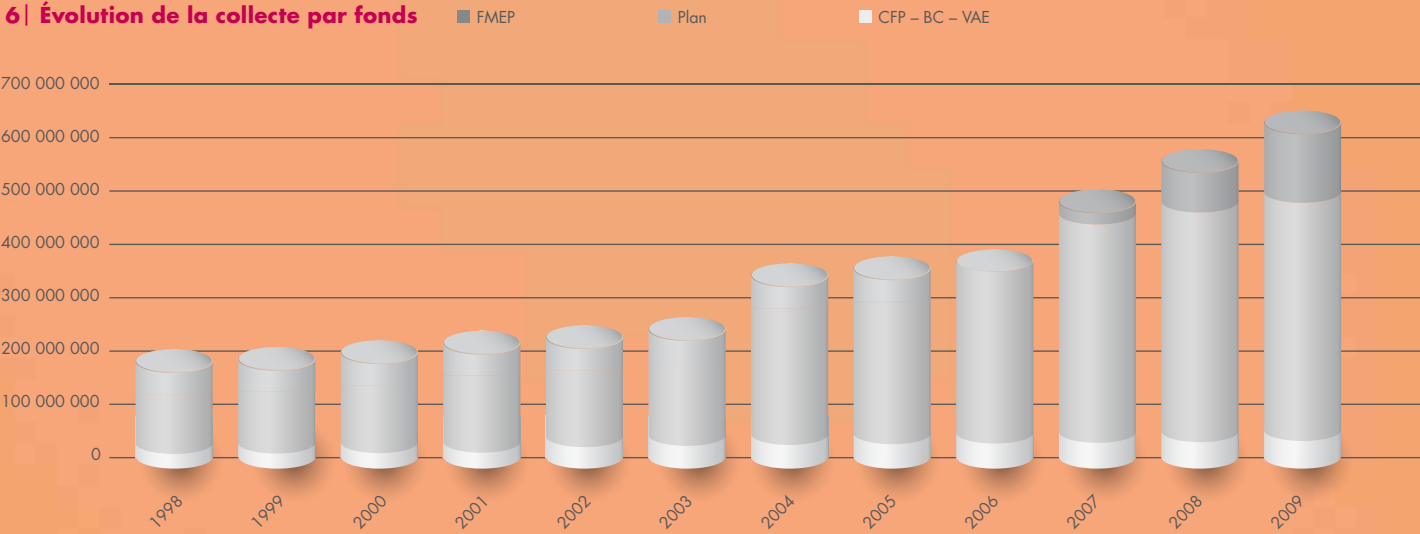
FMEP

En 2009 ce taux est passé à 0,6 % de la masse salariale (contre 0,4 % en 2008).

CFP – BC – VAE

Quant à lui, le CFP – BC – VAE est passé de 0,15 % à 0,2 % en 2002.

6 | Évolution de la collecte par fonds

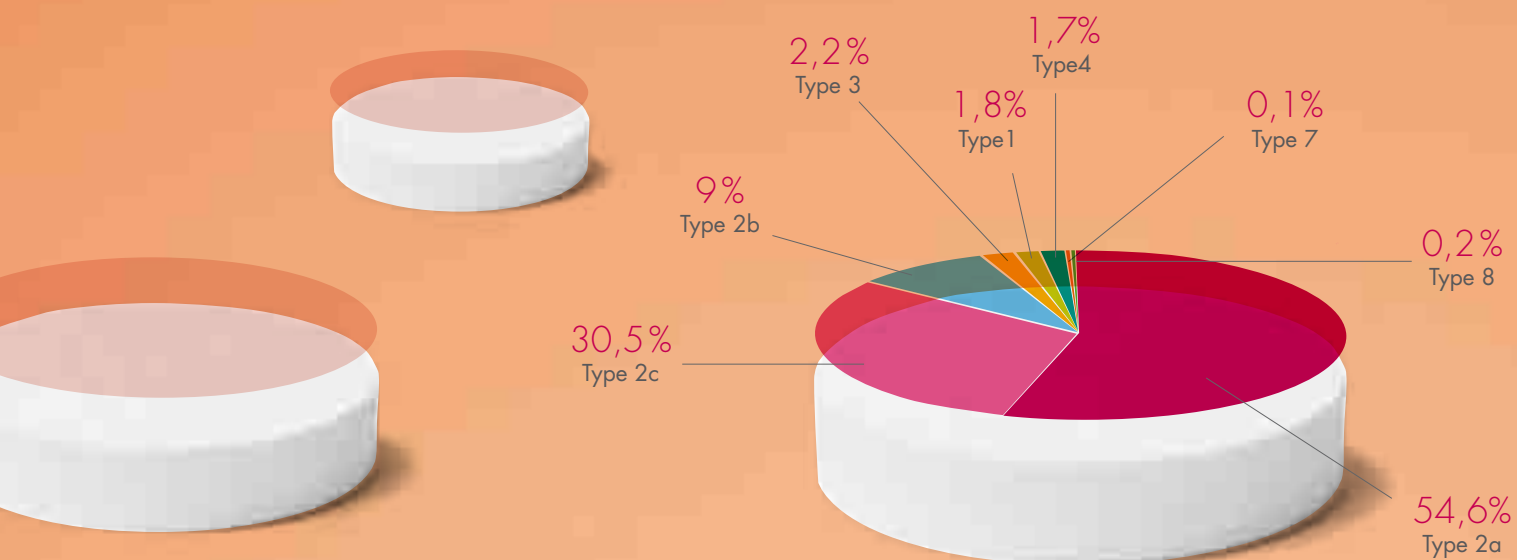


17

ENGAGEMENTS

PLAN DE FORMATION – 2,1 %

18



Typologie d'actions de formation

Type 1
Actions de formation professionnelle initiale

Type 2a
Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail)

Type 2b
Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois)

Type 2c
Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances ou compétences)

Type 3
Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques

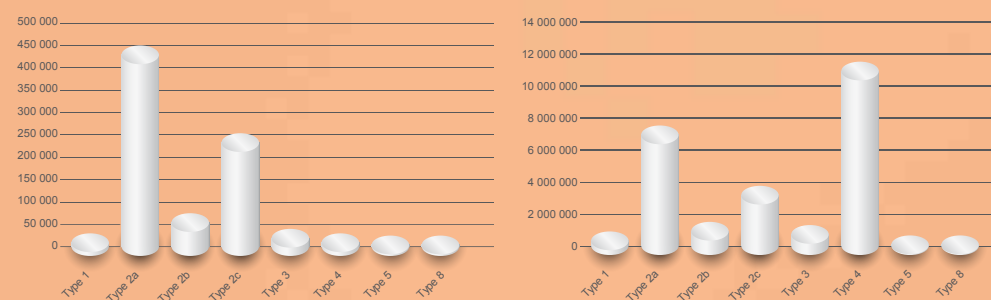
Type 4
Études promotionnelles

Type 5
Actions de conversion

Type 8
VAE

À noter : les types 6 (BC) et 7 (CFP) ne sont pas éligibles au plan de formation.

TYPES DE FORMATION



Fait marquant en 2009, le nombre de départs en formation a augmenté de plus de 7% soit 60 097 départs supplémentaires entre 2008 et 2009.

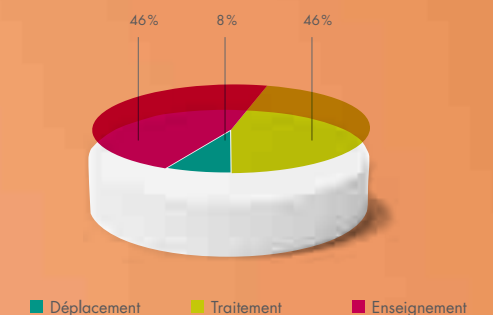
9 | Nombre de départs en formation

10 | Nombre d'heures de formation

19

	Départs	Heures
Type 1	14 970	279 206
Type 2a	454 821	7 531 993
Type 2b	74 811	1 210 127
Type 2c	253 785	3 756 112
Type 3	18 561	1 110 671
Type 4	13 936	11 526 797
Type 5	664	46 470
Type 8	1 251	51 848
TOTAL	832 799	25 513 223

8 | Répartition des charges 2009



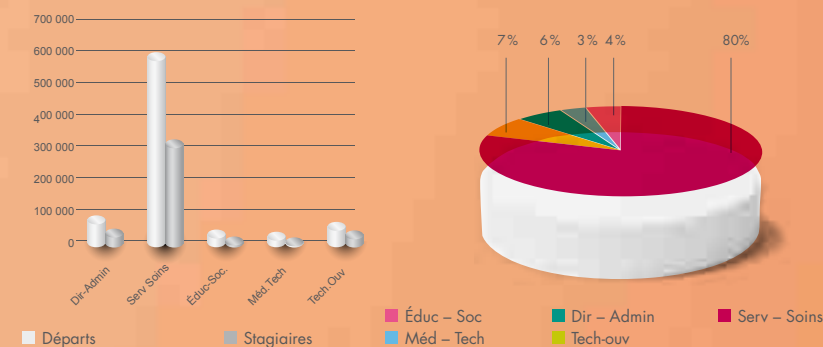
7 | Nombre de départs et heures en fonction du type de formation

Un agent est susceptible de réaliser différents types de formation sur une même année. Il peut donc être compté plusieurs fois dans le

tableau ci-dessus. C'est pour cela que nous parlons de nombre de départs en formation. **À titre d'exemple,** un agent ayant réalisé une forma-

tion de type 2b et une autre de type 5 sera compté comme un stagiaire dans le type 2b et compté à nouveau comme un stagiaire dans le type 5.

CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



En 2009, le nombre de stagiaires s'élève à 454 579 agents*, soit 58,6% des agents de la FPH partis au moins une fois en formation. En 2009, comme en 2008, 43 % des départs concernent les agents de catégorie C (41 % pour les agents de catégorie B et 16 % pour les agents de catégorie A).

* hors contrats de droits privé

11 | Nombre de départs et de stagiaires

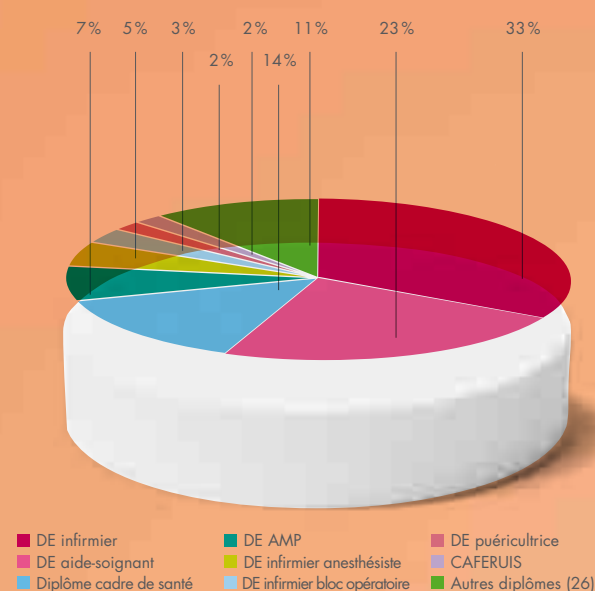
12 | Nombre d'heures de formation

ÉTUDES PROMOTIONNELLES (EP)

Les études promotionnelles permettent, à l'issue de formations longues, l'accès à des diplômes du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé.

Les études promotionnelles peuvent être financées dans le cadre du plan de formation, du FORMEP et du FMEP. Des subventions obtenues par l'ANFH pour le compte

des agents de la FPH ont permis le financement d'études promotionnelles supplémentaires (subventions CNSA ou des conseils régionaux). De plus, certaines régions, au regard des critères qu'elles ont établis, ont accepté de financer des EP sur les fonds du 0,2 %. Au total, ce sont **18 439 départs** qui ont pu être financés en 2009 (contre 16 292 en 2008 et 13 292 en 2007). En juillet 2009, les instances nationales de l'ANFH ont mobilisé environ 3 millions d'euros supplémentaires pour le financement des études promotionnelles.



14 | RÉPARTITION DES DIPLÔMES PRÉPARÉS dans le cadre des EP, tous fonds confondus
Grâce aux différents fonds et subventions, les agents ont pu engager des formations diplômantes. Près d'un tiers des formations engagées sont consacrées au DE d'Infirmier, suivi par le DE d'aide-soignant (23% des formations), puis par le diplôme de cadre de santé (14%). Cette répartition des trois premiers diplômes est identique à l'année 2007 et 2008.

EP en cours de financement	Nombre	Part
Sur le 2,1%, FMEP cumulés	17 261	93,6%
Sur le CFP	1 178	6,4%
Ensemble	18 439	100%

13 | Études promotionnelles (EP) en cours sur l'exercice 2009

Un dossier d'études promotionnelles peut être multi-financé par :

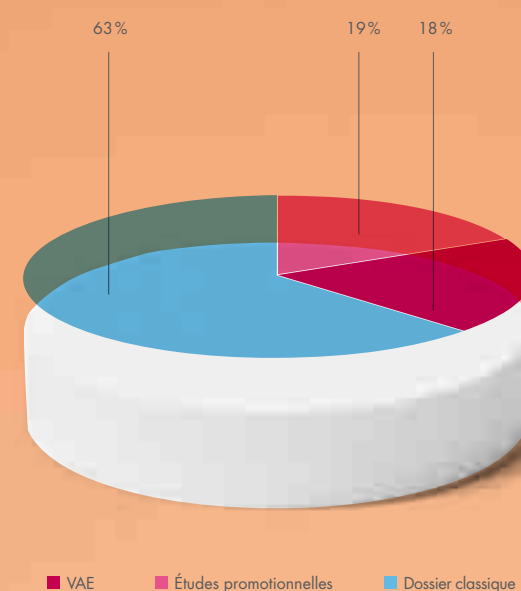
- le 2,1 % au titre du plan de formation
- le FMEP
- des crédits mutualisés provenant du FORMEP (FOnds Régional Mutualisé pour les Études Promotionnelles)
- les financements accordés par la CNSA ou les conseils régionaux.

Pour anticiper sur ses besoins en ressources humaines et mieux répondre aux évolutions démographiques des effectifs hospitaliers, l'établissement peut recourir à ces financements. Quant aux agents, ils ont ainsi la possibilité d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social et de progresser dans la fonction publique hospitalière.

Mutualisé au niveau régional, le FORMEP permet de financer outre les études promotionnelles réglementaires, une liste complémentaire de formations portant sur des thématiques spécifiques, concernant un petit nombre d'agents et sanctionnés par des diplômes sélectionnés par les instances de l'ANFH. Seuls les établissements qui versent volontairement la cotisation de **2,1 %** à l'ANFH peuvent accéder aux formations financées par le FORMEP.

CFP* ET BC**

* Congé de Formation Professionnelle / ** Bilan de Compétences



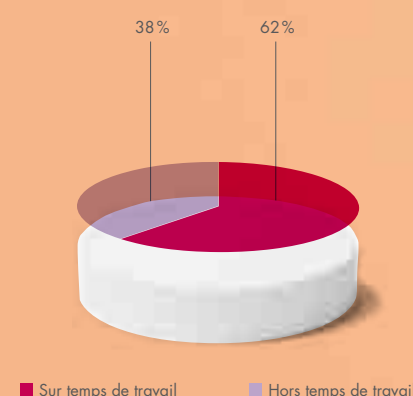
15 | RÉPARTITION DES DOSSIERS CFP EN COURS SUR L'EXERCICE
Au cours de l'année 2009, **5 861 agents** sont partis en formation dans le cadre d'un CFP. Le nombre d'agents en CFP a augmenté 3,8 % entre 2008 et 2009.

1096

Nombre de congés pour VAE financés sur le 0,2 % en 2009

Direction-administratifs	615
Services de soins	3 820
Éducatifs-sociaux	458
Médico-techniques	217
Techniques-ouvriers	751
TOTAL	5 861

17 | Nombre de départs en CFP selon la catégorie professionnelle



18 | BC sur et hors temps de travail

Les bilans de compétences
Le nombre de bilan de compétences (dispositif financé par la Contribution 0,2 % – CFP / VAE / BC) ayant débuté en 2009 est de 2 382. Le coût moyen d'un bilan de compétences est en 2009 de 1 431 € soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2008.

Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers acceptés
2 400	2 382

19 | Nombre de dossiers BC

CONTACT

WWW.ANFH.FR

22

23

ALPES

Michèle Aimé
51, boulevard des Alpes
38240 MEYLAN
Tél. : 04 76 04 10 40
Fax : 04 76 04 10 41
alpes@anfh.fr



ALSACE

Michel Frantz
Imm. « Le Sébastopol »
5^e étage – Place des Halles
3, quai Kléber
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 21 47 00
Fax : 03 88 23 55 97
alsace@anfh.fr



AQUITAINE

Bernard Merle
2, rue Dubernat
33400 TALENCE
Tél. : 05 57 35 01 70
Fax : 05 56 84 18 13
aquitaine@anfh.fr



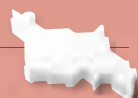
AUVERGNE

Philippe Gosset
26, rue Le Corbusier
ZAC des Acilloux
63800 COURNON D'Auvergne
CEDEX
Tél. : 04 73 28 67 40
Fax : 04 73 28 18 27
auvergne@anfh.fr



BASSE-NORMANDIE

David Roussel
3.20 quartier du Val
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél. : 02 31 46 71 60
Fax : 02 31 46 71 61
bassenormandie@anfh.fr



BOURGOGNE

Jocelyne Marquant
14, rue Nodot
BP 81574
21015 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 41 25 54
Fax : 03 80 41 46 05
bourgogne@anfh.fr



BRETAGNE

Monique Roussel
Le Magister
6, cours Raphaël-Binet CS94332
35043 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 35 28 60
Fax : 02 99 35 28 70
bretagne@anfh.fr



CENTRE

Evelyne Desbrosses
7, rue Copernic
41260 LA-CHAUSSEE-
SAINT-VICTOR
Tél. : 02 54 74 65 77
Fax : 02 54 74 83 70
centre@anfh.fr



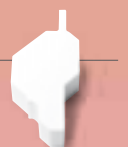
CHAMPAGNE-ARDENNE

Jeannine Blanchet
20, rue Simon
51723 REIMS CEDEX
Tél. : 03 26 87 78 20
Fax : 03 26 87 78 29
champagneardenne@anfh.fr



CORSE

Françoise Forcioli
Bât. C
Parc du Belvédère
Avenue de la Libération
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 21 42 66
Fax : 04 95 21 23 90
corse@anfh.fr



FRANCHE-COMTÉ

Marie-Catherine Ehlinger
15, rue de la République
BP 269
25016 BESANCON CEDEX
Tél. : 03 81 82 00 32
Fax : 03 81 83 57 14
franchecomte@anfh.fr



GUYANE

Renée-Flore Anneville
17, route de Raban
97300 CAYENNE CEDEX
Tél. : 05 94 29 30 31
Fax : 05 94 29 30 33
anfh.guyane@anfh.fr



HAUTE-NORMANDIE

Christine Alexandre-Marc
85 A, rue Jean-Lecanuet
76107 ROUEN CEDEX 1
Tél. : 02 32 08 10 40
Fax : 02 32 08 10 41
hautenormandie@anfh.fr



ÎLE-DE-FRANCE

M. Mandopoulos-Clément
38/40, rue Eugène-Oudiné
75013 PARIS
Tél. : 01 53 82 82 32
Fax : 01 53 82 82 39
iledefrance@anfh.fr



LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nasser Ihamouchène
Résidence « La Clairière »
Bât. 1
441, rue du Pré aux Clercs
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 04 35 10
Fax : 04 67 04 35 18
languedocroussillon@anfh.fr



LIMOUSIN

B. Maradène-Constant
Route du Pré Saint-Yrieix
87920 CONDAT-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 31 12 09
Fax : 05 55 06 29 43
limousin@anfh.fr



LORRAINE

Marie-Christine Prud'homme
Les jardins de Saint-Jacques
7, rue Albert-Einstein
54320 MAXEVILLE
Tél. : 03 83 15 17 34
Fax : 03 83 56 42 75
lorraine@anfh.fr



MARTINIQUE

Laurent Volckmann
Zone Manhiny
Immeuble Jamesby
97232 LE LAMENTIN
Tél. : 05 96 42 10 60
Fax : 05 96 64 61 76
martinique@anfh.fr



MIDI-PYRÉNÉES

Michel Audoire
1, av. Giotto
parc technologique du canal
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
Tél. : 05 61 14 78 68
Fax : 05 61 14 78 60
midipyrenees@anfh.fr



NORD-PAS-DE-CALAIS

Patrick Vialas
Immeuble « Le Nouveau Siècle »
2, place Mendès-France
59000 LILLE
Tél. : 03 20 08 06 70
Fax : 03 20 08 06 71
nordpasdecals@anfh.fr



Océan Indien

Denise Conraud
Les Ateliers Roquefeuil
11, avenue de la Grande Ourse
97434 SAINT-GILLES-LES-BAINS
Tél. : 02 62 90 10 20
Fax : 02 62 90 10 21
oceanindien@anfh.fr



PAYS-DE-LA-LOIRE

Marie-Annick Le Goff Pourias
1, bd Salvador-Allende
Les Salorges II – BP 60 532
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 51 84 91 20
Fax : 02 40 71 92 47
paysdelaloire@anfh.fr



PICARDIE

Catherine Dupire
ZAC Vallée des Vignes
15, avenue d'Italie
Immeuble le Pomerol
80090 AMIENS
Tél. : 03 22 71 31 31
Fax : 03 22 71 31 39
picardie@anfh.fr



POITOU-CHARENTES

Sylvie Tekpo
26, rue Gay-Lussac
Immeuble Le Triptyque
BP 40 951
86038 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 61 44 46
Fax : 05 49 45 22 49
poitoucharentes@anfh.fr



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Marc Dumon
7, rue d'Italie
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 17 71 30
Fax : 04 91 83 05 19
provence@anfh.fr



RHÔNE

Marie-Noëlle Bougere
75, cours Émile-Zola
BP 22174
69603 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. : 04 72 82 13 20
Fax : 04 72 82 13 29
rhone@anfh.fr



ANFH

265 rue de Charenton
75012 PARIS
Tél. : 01 44 75 68 00
Fax : 01 44 75 68 68
communication@anfh.fr

2009

LES CHIFFRES CLÉS

ADHÉRENTS

92,5 %

des établissements de la fonction publique hospitalière sont adhérents à l'ANFH, regroupant 90,7 % des agents de la FPH.

- 275 établissements sociaux
- 28 CHU CHR
- 525 centres hospitaliers
- 361 hôpitaux locaux
- 1 133 établissements médico-sociaux

Taux d'accès à la formation

58,6 %

des agents de la fonction publique hospitalière sont partis au moins une fois en formation en 2009.

2 322 établissements

775 636 salariés

Départs en formation 2,1 %

832 799 départs

Congé de Formation Professionnelle (CFP)

3 707 dossiers financés

78,6 % taux d'accord

Bilan de Compétences (BC)

2 382 dossiers financés

99,3 % taux d'accord

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

2 347 dossiers financés

Études Promotionnelles (EP)

18 439 dossiers financés

DONNÉES FINANCIÈRES

+ 650 M€

collectés en 2009.

Répartition de la collecte

■ 447 170 413 €

2,1 % – plan de formation

■ 153 149 399 €

0,6 % – FMEP

■ 50 188 246 €

0,2 % – CFP – BC – VAE

■ 372 312 €

4,8 % – ESAT